

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 20 juin 2016**

*L'an deux mille seize, le 20 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Grésigny Sainte Reine, légalement convoqué le 13 juin 2016, s'est réuni sous la Présidence de Madame REGNAULT Marie-Véronique, Maire.*

*Présents : CHATEAU Pascal, COLNOT Nicolas, MENETRIER Alexandre, REGNAULT Marie Véronique, RODET Michaël, SEGUIN Christophe, BLANCHOT Benoit, LAFFAGE Dominique, SORDOILLET Léon*

*Absents excusés : GIFFARD Yannick, TETARD Frédéric*

*Secrétaire de séance : CHATEAU Pascal*

**APPROBATION DU COMPTE – RENDU DU 16 MARS 2016**

Le compte-rendu de la séance du 16 mars 2016 est lu et approuvé à l'unanimité.

**TRAVAUX 2016**

Toiture bâtiment de la mairie

Madame le Maire, suite à la délibération du 02 novembre 2015, propose de retenir les entreprises les mieux disantes pour effectuer les travaux de remplacement de la toiture et des hublots.

Celles-ci sont :

- SARL MATHIOT frères pour un montant de 8 853.50€ HT
- Menuiserie CORDIN pour un montant de 812.70€ HT

Une subvention de « Village Côte d'or » a été attribuée pour un montant de 4863.10€

Un dossier à la DETR a été déposé et déclaré complet le 29 avril 2016 par la sous-préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de commencer les travaux

Voirie

Madame le Maire, suite à la délibération du 11 janvier 2016, propose de retenir l'entreprise la mieux disante pour effectuer les travaux de réfection de voirie : Entreprise ROSA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise ROSA pour un montant hors taxe de **65 028.70€**

Une subvention été accordée par le Conseil Départemental à hauteur de **17 666.56€ au titre du Programme de Soutien à la voirie.**

**ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire propose à l'assemblée d'augmenter la part fixe « assainissement ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** le tarif de la part fixe de l'assainissement collectif pour l'exercice 2016 comme suit :

Part fixe : 110 €T.T.C

## **TRAVAUX DE VOIRIES 2017**

Madame le Maire, propose de retenir l'entreprise la mieux disante pour effectuer les travaux de réfection de voirie :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, les travaux de voirie « ruelle Boguet, rue Carré, rue de la Chatellenie et rue des Caillas » pour un montant hors taxe de **30 276.70€HT**

## **PROJET DE CONVENTION ASSAINISEMENT ENTRE LES COMMUNES DE BUSSY-LE-GRAND ET GRESIGNY-SAINTE-REINE**

Madame le Maire rappelle qu'en 2003 avait été mise en place une convention d'admission des effluents, signée et votée par les deux conseils municipaux de l'époque.

Cette convention concernait la répartition des frais du réseau commun d'assainissement.

La commune de Grésigny Sainte Reine avait demandé une redevance à Bussy-le-Grand, variant de 0.18€ à 0.28€ par mètre cube, en fonction des frais occasionnés.

Suite à une conciliation à la sous-préfecture, le prix de 0.20€ par mètre cube a été décidé.

Bussy-le-Grand a payé cette somme les premières années de fonctionnement.

Mais, depuis 2013, Bussy-le-Grand ne paie plus, considérant le coût trop élevé et propose un prix de 0.11€ par mètre cube.

Nouvelle conciliation à la Direction Départementale des Territoires, le 19 avril 2016 où Monsieur le Directeur des Services préconise un prix de 0.15€ par mètre cube et d'établir la convention adéquate.

Le Conseil municipal de Bussy-le-Grand entérine cette décision.

Madame le Maire de Grésigny Sainte Reine précise aux conseillers que le montant concernant les rejets des deux communes fixé par la commune de Venarey-les-Laumes est de 0.95€ par mètre cube et que Bussy-le-Grand ne conteste absolument pas.

Le Conseil municipal, après en avoir longuement débattu, constate que la nouvelle convention ne prend pas en compte les intérêts de la commune de Grésigny Sainte Reine mais surtout les souhaits de Bussy le Grand

Le Conseil municipal vote à l'unanimité, le refus de cette nouvelle convention et forme le vœu qu'une réunion, dans les plus brefs délais, réunissant soit les 2 conseils, mais au moins Maires et adjoints, se tienne, afin de trouver une solution définitive à ce désaccord.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Arrêt du compteur électrique du logement communal (au dessus de la mairie)

Demander un devis pour la rénovation du logement communal (au dessus de la mairie)

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45*

*CHATEAU Pascal*

*COLNOT Nicolas,*

*REGNAULT Marie Véronique,*

*MENETRIER Alexandre*

*RODET Michaël*

*SEGUIN Christophe*

*SORDOILLET Léon*

*LAFFAGE Dominique*

*SEGUIN Christophe*